

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	-------------------------------------------

171	191	171
-----	-----	-----

Date de la convocation  
19 juillet 2010

Date d'affichage  
27 juillet 2010

EXTRAIT DU REGISTRE N°14/2010  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 23 juillet 2010

L'an deux mille dix

et le 23 juillet  
à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, REBOUL Nicole, MMrs BOULAT  
Olivier, DELOR Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis.  
Excusés : Mme MAZEL Murielle, COUSTES-CHAPDANIEL Jean Claude,  
M MERIC Pascal a été élu secrétaire

Objet de la Délibération  
Périmètre ZDE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le périmètre de la Zone de  
Développement éolien sur l'ensemble de la Communauté de communes (carte ci-jointe)

- ZDE Goulet Mont Lozère secteurs 1 et 2 de la Zone
- ZDE dite « Les Taillades »

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Approuve le dossier ci-joint ZDE Goulet Mont Lozère-Secteur 1 et 2**
- la zone du secteur 1, située sur le territoire de la commune d'Allenc d'une  
superficie de 56 ha
- la zone du secteur 2, située sur les territoires des communes d'Allenc et de  
Belvezet, d'une superficie de 111 ha
- les seuils de puissance minimales et maximales ( 9.2 MW et 46 MW) de cette  
ZDE

- Indique que la ZDE dite « les Taillades » empiétant sur le territoire de la  
communauté de communes du Goulet-Mont Lozère au niveau de la commune de  
Chasseradès fera l'objet d'un nouveau dossier de demande de création de ZDE  
(indépendant du présent dossier) qui sera porté en partie par la Communauté de  
Communes.

- Donne tout pouvoir au Maire pour la suite à donner à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme  
Le Maire

